Centre Intercommunal d'Action Sociale
VALLÉE DU GAPEAU

DOSSIER D'INSCRIPTION
Service de
PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Dans le cadre de ses actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, le CIAS vous propose un service de portage de repas à domicile, repas équilibré et varié du :

- midi et du soir. (Journée complète 2 repas)
- repas du midi uniquement ou
- repas du soir uniquement.

Ce service est destiné à toutes personnes âgées dès 65 ans ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail et aux personnes handicapées.

Les menus sont établis par une diététicienne, avec possibilité de régime, selon avis médical : diabétique, hyposodé, mixé, haché, sans porc, sans poisson.

Les repas sont conditionnés en barquettes réutilisables ; il suffit de chauffer le plat dans sa barquette au four micro-onde ou au bain-marie.

Les repas sont livrés la veille pour le lendemain selon le tableau ci-dessous :

Jours de livraison	**Lundi**	**Mercredi**	**Vendredi**
Jours de consommation	**Mardi et mercredi**	**Jeudi et vendredi**	**Samedi, Dimanche et Lundi**

CONSTITUTION DU DOSSIER PORTAGE DE REPAS
PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

- Fiche d'inscription à remplir et signer
- Le règlement 2023 à compléter et à signer
- La copie d'une pièce d'identité
- Mandat de prélèvement automatique à remplir et signer
  + 1 Relevé d'Identité Bancaire ou Postal,
- Un certificat médical (si régime).

CIAS de la Vallée du Gapeau - 1193 avenue des Sénès - 83 210 SOLLIES-PONT
☎ 04 94 33 10 62 🖷 04 94 33 10 68 ✉ social@ccvg.fr

Centre Intercommunal d'Action Sociale
VALLÉE DU GAPEAU

FICHE D'INSCRIPTION AU SERVICE PORTAGE DE REPAS

Document à compléter dater, signer + demande de prélèvement automatique + 1 RIB + certificat médical (si régime) + copie CNI + règlement 2023 et à renvoyer :

CIAS DE LA VALLEE DU GAPEAU - 1193 AVENUE DES SENES – 83210 SOLLIES-PONT
TEL 04-94-33-10-62 FAX : 04-94-33-10-68 MAIL : social@ccvg.fr

USAGER

NOM : _____ Prénom_____

Date de Naissance : _____ Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse : _____

COMMUNE DE RESIDENCE : _____
Précision pour le livreur _____
Situation de famille : _____
Médecin traitant : _____ Tel : _____
Personne bénéficiaire de l'APA : ❑ non ❑ oui si oui n° de dossier : _____
Personnes à contacter : NOM _____ Tel |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

NOM _____ Tel |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

REPAS

Je souhaite bénéficier du service portage de repas à domicile pour :
❑ Une durée indéterminée, à compter du _____,
❑ Une durée déterminée : période du _____ au _____
ATTENTION 5 JOURS OUVRES POUR LA 1ERE LIVRAISON

FORMULE

❑ REPAS MIDI UNIQUEMENT (entrée, protéine+ accompagnement et dessert) **: 10.44€**
❑ REPAS DU SOIR UNIQUEMENT (potage, plat et dessert) **: 6.39€**
❑ REPAS JOURNEE (midi et soir complet) **: 16.20€**

REGIME PARTICULIER : ❑ NON ❑ OUI : joindre un certificat médical

COCHER LES JOURS CHOISIS DE CONSOMMATION DES REPAS

JOURS DE LIVRAISON	*VENDREDI*			*LUNDI*		*MERCREDI*	
JOURS DE CONSOMMATION	**SAMEDI**	**DIMANCHE**	**LUNDI**	**MARDI**	**MERCREDI**	**JEUDI**	**VENDREDI**
JOURS DE CONSOMMATION CHOISIS							

Personne chez qui déposer le repas en cas d'absence temporaire (à proximité et dont vous avez obtenu l'accord) :
Nom _____Téléphone |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse _____

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Je soussigné (e) M. _____, bénéficiaire de la prestation portage de repas déclare avoir pris connaissance du règlement du service portage de repas et l'accepte dans son intégralité.

Date :
Signature

Communauté de Communes

VALLÉE DU GAPEAU

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE
REGLEMENT 2023

Dans le cadre de ses actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, le CIAS propose un service de portage de repas à domicile selon trois choix :
- repas du midi seulement (entrée, protéine et accompagnement, dessert)
- repas du soir seulement (potage, plat, dessert)
- repas du midi et du soir (journée 2 repas)

Ce service propose une « prestation de service » auprès d'un professionnel de la restauration collective qui a fait l'objet d'une consultation en procédure adaptée.

MODALITES DE PRISE EN CHARGE :

Conditions à remplir pour bénéficier de ce service :
- être âgé de plus de 65 ans, personnes handicapées, ou retour d'hospitalisation,
- être domicilié sur le territoire du CIAS de la Vallée du Gapeau, à savoir : Belgentier, Solliès-Toucas, Solliès-Pont, Solliès-Ville et La Farlède.

Constitution du dossier :
- adresser une demande d'inscription au service Portage de Repas à Domicile (04 94 33 10 62 ou social@ccvg.fr;), au CCAS ou MAIRIE de votre commune de résidence.
- compléter la fiche de renseignements
- la copie d'une pièce d'identité
- signer et retourner le règlement 2023
- certificat médical si régime particulier
- un formulaire SEPA (mandat de prélèvement) + 1 RIB ou RIP
- 1 exemplaire du règlement signé

La prise en charge est accordée après examen du dossier et la prestation peut débuter dans **un délai de : 5 jours ouvrés,** après réception du dossier complet.

FONCTIONNEMENT :

a) Livraison :

Ce service fonctionne en liaison froide pour les repas du midi et du soir.

Tous les repas sont préparés et **livrés la veille pour le lendemain** par la Société titulaire du marché sur le secteur communautaire Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier, selon le rythme suivant entre **7h30 et 13h30,** ou avec un décalage si un jour férié compose la semaine.

Jours de livraison	Lundi	Mercredi	Vendredi
Jours de consommation	Mardi / Mercredi	Jeudi / vendredi	Samedi / Dimanche / Lundi

Les repas sont transportés en camion réfrigéré, les plats sont livrés dans les barquettes individuelles en polypropylène minérale réutilisables, fermées par un film plastique alimentaire avec un étiquetage lisible comportant la date de fabrication et la date de fin de consommation, le tout dans un pochon par jour de consommation.
Les sachets sont identifiables par couleur selon le régime et les jours de livraisons correspondants.

Le livreur est compétent pour assurer la livraison des repas. Il participe aussi, au lien social par des contacts réguliers avec le bénéficiaire pour favoriser une qualité de vie au domicile. Il informe le CIAS des anomalies qui pourraient être constatées (repas non consommés, périmés, réfrigérateur fonctionnel ou non), absence ou altération de l'état de santé du bénéficiaire. Le CIAS prendra contact avec le bénéficiaire ou son entourage.

Pour faciliter le travail du livreur, le bénéficiaire s'engage à observer les règles élémentaires d'hygiène et de propreté. Pour se faire le bénéficiaire met à disposition un réfrigérateur en bon état de fonctionnement le libre accès pour respecter la conservation des aliments.

Le bénéficiaire ou une personne de confiance désignée par lui réceptionnera le livreur qui sera chargé de déposer les repas dans le réfrigérateur.

Les relations entre le livreur et le bénéficiaire sont fondées sur le respect mutuel.

Le personnel administratif et le livreur sont tenus à la plus entière discrétion en ce qui concerne les relations et situations des bénéficiaires.

Pour toute modification de commande de repas en plus ou en moins, d'arrêt ou de reprise, prévenir le service portage de repas à domicile par téléphone au 04-94-33-10-62, au moins 5 jours ouvrés à l'avance.
En cas d'absence de force majeur (hospitalisation en urgence par exemple...) prévenir le service dans les meilleurs délais au 04-94-33-10-62

b) Menus :

Les repas servis sont élaborés par une diététicienne qui garantit l'équilibre alimentaire et les besoins ainsi que le grammage.

Il n'est pas possible de le modifier à la demande dans les délais impartis.

Les régimes spécifiques (**sans sel ajouté, sans sucre ajouté**) doivent être justifiés par un certificat médical, les autres (**mixé, haché, sans porc, sans poisson,)** doivent être signalés et seront pris en considération. Si un changement doit intervenir, il faut tenir compte des délais comme cités ci-dessus.

Les repas doivent être consommés selon les indications figurant sur l'étiquette apposée sur l'emballage.

Les menus seront communiqués par le livreur fin de mois, pour le mois suivant.

Une commission des menus sera réunie régulièrement pour tenir compte des doléances des bénéficiaires, toutes remarques, requêtes, propositions devront être transmises au service 04-94-33-10-62.

c) Mode d'emploi :

Les barquettes sont stockées dans le réfrigérateur du bénéficiaire.

Les repas dans les barquettes sont chauffables au four micro-onde, mais en aucun cas les barquettes ne doivent être utilisées pour la cuisson directe sur une source de chaleur (plaques, ou gaz). Les barquettes sont réutilisables.

d) Tarif et facturation :

Les tarifs sont de :
- **16.21 € la journée repas**
- **10.44 € le repas du midi**
- **6.39 € le repas du soir**

(Les tarifs peuvent être réactualisés par délibération du Conseil d'Administration du CIAS) et feront l'objet d'une notification aux bénéficiaires.

Les factures sont expédiées en début de mois suivant la consommation et le paiement devra être adressé à la régie Portage de repas du CIAS de la Vallée du Gapeau à la date indiquée sur la facture (modes de paiement : prélèvement, virement, chèque, espèces)

e) Modalités de fin de prise en charge :

Le bénéficiaire s'engage à respecter un délai de prévenance **de 5 jours ouvrés** pour mettre fin au service de portage de repas.

L'arrêt de la prise en charge (ou l'interruption temporaire) peut être **à effet immédiat seulement dans les deux cas suivants :**

- A l'initiative du bénéficiaire ou de son entourage : dans toutes les situations imposées par l'urgence (hospitalisation, entrée en établissement, décès…)
- A l'initiative du service : la non application du règlement, pour non-paiement de la prestation.
-

f) Modification du règlement de fonctionnement

La présente version du règlement de Fonctionnement a été adoptée par le Conseil d'administration du CIAS de la Vallée du Gapeau, par délibération, en date du **11 AVRIL 2023**

Fait à Le Nom – Prénom et Signature du bénéficiaire ou Aidant principal	André GARRON 14 AVR. 2023 Président du CIAS CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Centre Intercommunal d'Action Sociale VALLÉE DU GAPEAU	**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA** Référence unique du mandat (réservé à l'administration)	**Service de portage de repas** 1193 avenue des Sénès 83210 SOLLIES-PONT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Service de portage de repas du CIAS de la Vallée du Gapeau à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Service de portage de repas du CIAS de la Vallée du Gapeau.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de votre compte pour un prélèvement autorisé.

ICS

FR 42 ZZZ 655 847

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR	**DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER**
NOM : ..... Prénom : ..... Adresse : .... C.P : ..... Ville :	IBAN – Numéro d'identification international du compte bancaire BIC – Code international d'identification de votre banque

TYPE DE PAIEMENT

Paiement récurrent/répétitif [X] Paiement ponctuel [ ]

Fait à : .....
Le : .....

Signature :

Note : Vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complétées, sont destinés à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

NB : excepté la RUM qui peut être communiquée par la suite, les informations stipulées doivent être renseignées correctement sur le mandat avant la signature du client. Dans le cas contraire le mandat est invalide.

Joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)